

**PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr GENDRY Daniel, Maire

Présents : Mrs GENDRY, GIBOIRE, BONNIER, Mmes GENDRY S., PERROUIN, DEROUIN

Absent excusé : Mr DESMOTS,

Absents non excusés : Mrs SIMON, RAIMBAULT

Secrétaire : Mr GIBOIRE Jean-Paul

1) Travaux salle des fêtes : planning dépôt marché public

Suite à la réunion de ce jour avec Mrs Chaineau et Guerrier qui s'occupent de la maîtrise d'œuvre et Mr Gangletas du Gal Sud Mayenne pour faire le point sur le dossier.

Dans l'office, le wc et lavabo seront conservés, car obligatoire.

Isolation : proposer variante base : laine de verre et variante laine de roche.

Prévoir ventilation détecteur de CO²

Couverture : proposer variante base en bac acier et variante en zinc

Il est nécessaire de consulter des bureaux de contrôle pour les travaux de couverture, ainsi que demander un diagnostic complémentaire amiante à celui qui avait été réalisé le 11 octobre 2010.

Il a été décidé de ne pas prendre de mission SPS (sécurité et protection de la santé).

Il a été convenu du planning suivant :

-17/09/19 : dépôt du dossier de consultation entreprises en ligne, avec réponse pour les plis pour le 07/10/19 à 18 h sur le site : *mayennemarchespublics.fr*

-10/10/19: ouverture des plis à 10 h avec commission Appel d'offre

Suite à cette ouverture des plis, Mr Chaineau se donne 1 semaine 1/2 pour analyser les offres reçues.

* 24/10/19 : réunion avec Mr Chaineau à 10 h, pour nous donner le rapport de l'analyse des offres, suivie le soir de la réunion du conseil municipal à 20 h pour valider rapport des offres retenues.

*07/11/19 : signatures des marchés retenus à 10 h

* 13/01/2020 : démarrage des travaux

2) Travaux salle des fêtes : consultation bureaux de contrôle pour les travaux de couverture – D2019-039

Mr le Maire rappelle à l'assemblée, qu'en date du 25 janvier 2018, le conseil municipal par sa délibération D2018-005, décidait de retenir la Sarl HACQUES-CHAINEAU de l'Huissierie pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de la salle des fêtes. 2 devis estimatifs de la Sarl Hacques-Chaineau ont été réceptionnés. Lors de la réunion du conseil du 6 juin dernier, par délibération D2019-031, le conseil municipal décidait de retenir la proposition réfection couverture bac acier simple peau pour un montant total HT : 75 909.74 €, mais demande que pour la consultation, il soit proposé en variante une couverture en zinc, demandait le lancement de la consultation des entreprises, et autorisait Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

N'était pas compris les missions coordinateur SPS et contrôle technique

Par conséquent, Mr le maire demande au conseil de procéder à la consultation directe sans publicité de 3 bureaux de contrôle concernant les travaux de couverture de la salle des fêtes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de procéder à la consultation directe sans publicité de 3 bureaux de contrôle, afin d'avoir leur proposition tarifaire pour la mission de contrôle sur les travaux de couverture de la salle des fêtes.
- autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces concernant cette affaire.

3) Orange : remboursement d'un trop perçu Ligne fixe internet - D2019-040

Mr le Maire informe l'assemblée, avoir reçu d'Orange, service clients internet, un chèque d'un montant de 16.50 €, correspondant à un trop perçu sur la facture internet n°02B060F457 19 GO-1F08 du 21/08/2019

Par conséquent, Mr le maire demande au conseil municipal, d'accepter ce chèque de 16.50 €, correspondant à un trop perçu sur la facture internet n°02B060F457 19 GO-1F08 du 21/08/2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- accepter le chèque de 16.50 € émis par Orange, correspondant à un trop perçu sur la facture internet n°02B060F457 19 GO-1F08 du 21/08/2019
- autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces concernant cette affaire.

4) INFORMATIONS

a) Aménagement zone humide et reméandrer le ruisseau : Mr le Maire informe l'assemblée qu'une rencontre avec le Caue pour l'aménagement total de la zone, le Syndicat du Bassin de l'Oudon pour la réalisation du barrage et ilot et le service Assainissement de la CCPC pour le rejet eaux usées, aura lieu le lundi 14 octobre à 15 h en mairie.

b) Bulletin municipal : Demander à Mme HORELLOU Delphine, un devis pour la conception du bulletin. Pour l'impression des bulletins, demander des devis.

c) Commémoration de l'Armistice : le dimanche 17 novembre à 8 h 30. Vin d'honneur dans la salle du conseil.

Le repas du CCAS se déroulera ce même jour à 12 h 30 à la salle des fêtes.

Mmes DEROUIN et POIRIER se chargent de rencontrer Mr VANNIER, pour la réalisation du menu.

d) Opération Argent de poche 2019

Pour l'opération argent de poche, 4 jeunes se sont inscrits : Tania GALLET, Maëllys GUINEHEUX, Mélissa VERDON et Mario PROD'HOMME pour la période du 19 août au 30 août, encadrés par Mr PRIME Dominique, agent communal, les bénévoles : Mrs RENAUDIER, BOULAY, MONTECOT, BONNIER, Mmes DEROUIN, PERROUIN et GENDRY. Le bilan est positif.

e) Réunion avec les associations: Mme Sophie Gendry, rappelle que la réunion avec les associations aura lieu le samedi 28 septembre à 10 h en mairie.

f) Arbre de Noël : le samedi 14 décembre 2019

e) Prochaine réunion du conseil: jeudi 17 octobre 2019 à 18 h 30

GENDRY D.

GIBOIRE J-P

PERROUIN D.

GENDRY S.

BONNIER S.

DESMOTS P.
(Absent excusé)

SIMON A.
(Absent non excusé)

DEROUIN M-M

RAIMBAULT H.
(Absent non excusé)